

## **2S2P PROFESSIONNEL**

Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle au capital de 96.000,00 €

Siège social : 7 AVENUE DE L'EUROPE - 92310

SEVRES 809 078 421 RCS NANTERRE

(ci-après «la Société»)

---

### **EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 13 AVRIL 2026**

---

#### ***Décision de réduction du capital social de la Société***

L'Associé Unique, après avoir pris acte des explications du Président et du rapport établi à cet effet, **rappelle** ce qui suit :

Lors de la constitution de la Société, les 4 800 actions composant le capital social ont été souscrites pour une valeur nominale de 20 euros chacune, soit un capital total souscrit de 96 000 euros. Ces actions n'ont été libérées qu'à hauteur de 50 % de leur valeur nominal. Le solde non libéré, n'a jamais fait l'objet d'un appel de fonds de la Société.

L'Associé unique **décide** en conséquence de réduire le capital social d'un montant de 48.000 euros, pour le ramener de 96.000 euros à 48.000 euros, par diminution de la valeur nominale des actions de 20 euros à 10 euros.

L'Associé Unique constate expressément que cette réduction :

- n'est pas motivée par des pertes ; les capitaux propres de la Société demeurent positifs et excèdent le montant du capital social après réduction ;
- n'entraîne aucune annulation d'actions ; le nombre d'actions reste fixé à 4 800 ;
- ne modifie pas les droits attachés aux actions ;
- ne donne lieu à aucun remboursement à l'Associé Unique, la fraction réduite correspondant à des sommes qui n'ont jamais été versées à la Société ;
- a pour effet de rendre les actions entièrement libérées à hauteur de leur nouvelle valeur nominale de 10 euros, la valeur nominale étant ainsi ramenée au montant effectivement libéré.

L'Associé Unique constate que la réduction de capital ainsi opérée n'entraîne aucune augmentation des engagements de l'Associé Unique au sens de l'article 1836, alinéa 2, du Code civil, applicable à la SAS par renvoi de l'article 1834 du même code.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

Le Président

La société **2S2P**

Représentée par : **Monsieur Bertrand OLLIER**